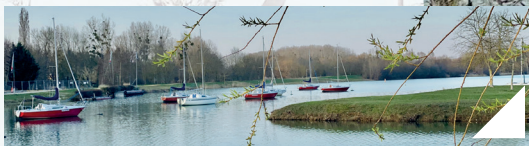
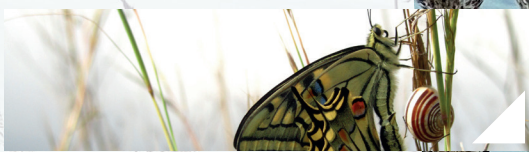


La transition écologique dans l'Agglomération Montargoise

TERRITOIRE ENGAGÉ



Sommaire



Climat - Air - Energie

Pages 3 à 5



Biodiversité

Page 6



Protection des espaces naturels

Page 7



Édito



L'Agglomération Montargoise est résolument engagée dans la transition écologique au quotidien par les compétences et les missions qu'elle assure.

La structuration de la politique Climat-Air-Energie s'est appuyée sur la réalisation d'un Bilan Carbone *Patrimoine et Services*, en 2010-2011, recensant l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre associés aux services publics exercés par notre établissement public.

Parallèlement, un Bilan Carbone *Territoire* a été réalisé à l'échelle de l'Agglomération et du Pays Gâtinais (aujourd'hui PETR Gâtinais montargois) pour évaluer les émissions liées à l'ensemble du territoire.

Ces deux diagnostics ont conduit à la réalisation d'un Plan Climat Energie Territorial commun de 75 actions sur 6 thématiques sur 6 ans, adopté le 6 juillet 2013, concomitamment à l'Agenda 21 de l'Agglomération Montargoise.

Ce Plan Climat soutenu par l'ADEME a été renforcé avec la démarche Cit'ergie à partir de 2014 qui s'est concrétisée par le label Cap Cit'ergie en janvier 2020, récompensant les réalisations de l'Agglomération Montargoise sur ses champs d'actions.

La préservation de la biodiversité fait également l'objet d'une politique ambitieuse avec l'adoption de notre Trame Verte et Bleue en décembre 2014, conjointe avec le Pays Gâtinais, pour améliorer les corridors écologiques entre les réservoirs de biodiversité.

Ces actions ont été valorisées dans l'appel à projet *Territoire Engagé pour la Nature* duquel l'Agglomération Montargoise a été lauréate en janvier 2021. Nous serons accompagnés pour une durée de 3 ans par l'Agence Régionale de Biodiversité notamment dans la mise en place d'assises intercommunales de la Biodiversité et l'aménagement des Etangs de Cepoy dont nous avons la gestion.

L'Agglomération Montargoise mène donc une politique environnementale reconnue avec le label Territoire engagé Transition Climat-Air-Energie 2 étoiles et le dispositif Territoire Engagé pour la Nature. Notre établissement public mesure l'ampleur des défis de la transition écologique qui devront être relevés par l'ensemble des acteurs du territoire.



Jean-Paul Billault
Président
de l'Agglomération Montargoise

Climat - Air - Energie

L'Agglomération engagée dans le programme « Territoire engagé transition écologique »

Après avoir adopté sa stratégie Climat-Air-Energie et son plan d'actions 2020-2022, l'Agglomération Montargoise s'est vu attribuer le 20 novembre 2019, le label climat-air-énergie avec 2 étoiles (anciennement Cap Cit'ergie®) et 44% d'actions réalisées, par la Commission Nationale du Label.

Il s'agit d'une part d'un outil opérationnel d'amélioration continue développé par l'ADEME (Agence de la transition écologique) et d'autre part, d'un label récompensant pour 4 ans, le processus de management de la qualité de la politique énergétique et climatique de l'établissement public.

Les niveaux de labels correspondent à des pourcentages de réalisation (rapport entre les actions réalisées et le potentiel d'actions maximum de l'établissement public) :

- 1 étoile : en processus
- 2 étoiles : 35% des points (anciennement CAP Cit'ergie)
- 3 étoiles : 50% des points (anciennement Cit'ergie)
- 4 étoiles : 65% des points
- 5 étoiles : 75% des points (anciennement Cit'ergie GOLD)



L'Agglomération Montargoise a été évaluée sur la base de ses compétences et actions réalisées dans 6 domaines impactant les consommations d'énergie et les émissions de CO2 associées :

1// La planification territoriale

L'Agglomération Montargoise a approuvé, le 27 février 2020, un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de déplacements urbain (PLUiHD) ambitieux. Il a notamment été réduit de plus de 50% (de 450 ha à 199ha) les espaces constructibles sur le territoire des 15 communes.

2// Le patrimoine

L'Agglomération Montargoise fait réaliser des audits énergétiques de ses principaux bâtiments comme le Tivoli, à Montargis et le complexe sportif du Château-Blanc, en vue d'établir un plan pluriannuel d'investissement.

Elle a, jusqu'à alors, porté une attention particulière à la réalisation de travaux (rénovation des menuiseries) au siège de l'Agglomération Montargoise, mais aussi les bureaux annexes situés au 1^{er} étage du Centre commercial de la Chaussée à Montargis.



Exemple des travaux de rénovation réalisés dans les bureaux annexes de l'Agglomération Montargoise à la Chaussée : remplacement des menuiseries, isolation du plafond et raccordement au chauffage urbain. Amélioration de la performance énergétique : de D à B.



Le label a été remis par Arnaud Leroy, Président de l'ADEME, à Denise Serrano, Vice-présidente de l'Agglomération Montargoise en charge de l'environnement, développement durable et agenda 21, au cours des Assises Européennes de la Transition Énergétique qui se sont tenues à Bordeaux du 28 au 30 janvier 2020.

En septembre 2021, l'Agence de la transition écologique (ADEME) a regroupé deux de ses programmes, le label Cit'ergie, focalisé sur l'énergie et le label ECI, axé sur l'économie circulaire, respectivement rebaptisés « label Climat-air-énergie » et « label Economie circulaire », pour n'en créer qu'un seul, intitulé « Territoire engagé transition écologique ».

L'idée est de renforcer la complémentarité entre ces deux démarches mais surtout d'aller vers une stratégie plus globale, en s'intéressant à toutes les dimensions de la transition écologique : performance énergétique des bâtiments publics et de l'habitat privé, mobilité, énergies alternatives aux énergies fossiles, déchets etc.

Pour en savoir + sur « label Climat-air-énergie », flashez ce code à l'aide de votre smartphone :



51% d'actions réalisées
au 31 octobre 2021

Climat - Air - Energie

3// L'approvisionnement énergétique, eau et assainissement

La Centrale de production de biométhane située sur le parc d'activités économiques de Chaumont a été inaugurée à Corquilleroy le 14 octobre 2021. Elle utilise des matières organiques provenant d'un groupe de 37 exploitants agricoles et des industriels du territoire et délivre sur le réseau local 21GWh/an de biométhane, soit 6% des consommations en gaz de l'Agglomération Montargoise. Elle a pour ambition de développer la production biogaz à l'échelle du bassin de vie par 5 à l'horizon 2030 et par 10 d'ici 2050, dans le cadre du Plan Climat Air-Energie du Gâtinais Montargois.



4// La mobilité

L'Agglomération Montargoise a souhaité favoriser l'utilisation du vélo par la mise en service d'un espace de stationnement sécurisé pour ceux-ci à la gare : le VéloPark. Depuis le 9 juillet dernier, les voyageurs qui prennent le train peuvent venir à vélo sans se soucier de sa sécurité pendant la suite de leurs déplacements et sans être encombrés de leurs équipements divers. C'est aussi l'assurance d'éviter au maximum les risques de vol et de détérioration. Cet espace, situé devant la gare SNCF



de Montargis, comprend un parking équipé d'une station de réparation avec des outils à disposition et de casiers sécurisés dotés de prises de courant pour recharger la batterie d'un vélo électrique par exemple.

L'Agglomération Montargoise met également en place, progressivement, sur son territoire, 20 bornes de recharge pour véhicules électriques, utilisables par tous les usagers gratuitement.

De type « semi-accéléérées » (22 kW), elles permettent une recharge de 100 km du véhicule en moins d'une heure.

Chaque borne est équipée de deux points de charge pour une utilisation simultanée de deux véhicules électriques, ainsi que deux prises en 220V pour la recharge de deux vélos à assistance électrique.

In fine, les 15 communes seront dotées d'une borne au minimum.

> 10 bornes sont déjà posées et en service : Chevillon-sur-Huillard // Lombreuil // Villemandeur // Conflans-sur-Loing // Cepoy // Amilly (x2) // Solterre // Pannes // Corquilleroy.
> 10 autres bornes seront posées d'ici la fin 2023.

5// L'organisation interne

La commission Environnement, Transition Ecologique et Energétique, attribuée à Denise Serrano, Vice-présidente de l'Agglomération



Montargoise a été installée le 16 septembre 2020. Elle est notamment chargée du suivi du plan d'actions Climat-Air-Energie.

6// La communication et les coopérations

L'Agglomération Montargoise relaie régulièrement ses actions à travers des encarts publicitaires dans la presse locale.

En octobre 2019, une convention a été signée entre l'Agglomération Montargoise, le groupe VALLOIRE HABITAT, le lycée Château-Blanc et la Ville de Chalette-sur-Loing, afin de mettre en œuvre un projet d'éducation au développement durable dans l'habitat destiné aux élèves des sections des métiers du bois, de l'énergie, étude et réalisation d'agencement de l'établissement scolaire. L'opération de construction de 15 logements sociaux en ossature bois et isolation paille fera l'objet de visites de chantier et en entreprises ainsi que de la réalisation d'un ouvrage par les élèves de bac professionnel.



Ce projet s'inscrit dans le processus de labellisation « écoquartier » des Rives du Solin.

Vendredi 25 septembre 2020, la résidence Nilüfer a été inaugurée, au cœur de l'écoquartier « Les Rives du Solin » à Chalette-sur-Loing. Six maisons individuelles, avec terrasses, jardins paysagers et garages ont été mises en location. Ces constructions concilient confort, performance technique et environnementale.

Cette opération répond à plusieurs objectifs :

- > Une conception répondant aux normes les plus exigeantes en matière d'économie d'énergie (RT2012 -20%)
- > Une gestion durable de l'eau par un système de noues et de jardins de filtration
- > Un traitement optimum des déchets avec la présence de containers enterrés
- > Une biodiversité urbaine de faune et de flore par une trame paysagère
- > L'utilisation de modes de transport « doux » (bus, vélo, marche...)
- > Des commerces et services à proximité

Cet écoquartier permet également une mixité de l'habitat, entre logements sociaux collectifs et maisons individuelles, lots libres à bâtir et maisons avec terrains.

Porté par l'Agglomération Montargoise depuis 2010, ce projet d'écoquartier a été confié à la société Valloire Habitat, pour la viabilisation, la construction et la vente des programmes immobiliers dans le cadre d'une concession d'aménagement.



Le programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte TEPCV / 2015 - 2020



En 2016, Denise Serrano, Vice-présidente, représentait l'Agglomération Montargoise lors de la signature de la convention-cadre « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » en présence de Mme Ségolène Royal, alors ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.

Cette reconnaissance de la démarche menée par l'Agglomération dans le cadre de son Plan Climat Énergie Territorial avait scellé l'attribution par l'État d'une enveloppe officielle de 500 000 € pour l'Agglomération Montargoise et le Pays Gâtinais. Une seconde enveloppe de 1 500 000 € a été attribuée fin 2017.

Dans le cadre du programme des Certificats d'Économie d'Énergie « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (CEE TEPCV), l'AME et le Pays Gâtinais avaient signé une convention de partenariat avec le groupement Penser Mieux l'Énergie et ESSO SAF en décembre 2017 pour une durée de deux ans au prix d'achat de 4,10 € du MWh pour un montant total de primes de 907 383 €.



SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD

CHEVILLON-SUR-HUILLARD

LOMBRÉUIL

PANNES

CORQUILLEROY

CHALETTE-SUR-LOING

VILLEMANDEUR

VIMORY

MORMANT-SUR-VERNISSON

SOLTERRE

MONTARGIS

CFA EST LOIRET

PAUCOURT

CEPOY

AGGLOMÉRATION MONTARGOISE

561 points remplacés dans les zones d'activités :
-66% de consommations électriques



197 032 €
Dépenses totales
66 953 €
Subvention
115,2 T eq CO2*
évités



Acquisition de 3 véhicules électriques

31 956 €
Dépenses totales
18 147 €
Subvention
5,5 T eq CO2/an
versus diesel
évités



Remplacement des menuiseries de l'hôtel communautaire

21 422 €
Dépenses totales
27 024 €
Primes
6 591 MWh
MWh économisés

*T eq CO2 = Tonne équivalent CO2 :
1T équivalent CO2 représente 54 jours de chauffage au gaz
(source : Mon convertisseur ADEME)

CHIFFRES

CONVENTION ETAT :

- Dépenses totales : 1 243 283 €
- Subventions (pour Agglo et communes) : 458 395 €

CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

- Dépenses totales : 346 787 €
- Prime : 437 487 €
- Gain environnemental MWh : 106 692

Convention Etat-TEPCV :

- Modernisation de l'éclairage public
- Acquisition de véhicules électriques
- Réseau de chaleur biomasse

Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) :

- Menuiseries
- Isolation
- Pompe à chaleur air/eau
- Horloge astronomique - éclairage public

Plusieurs actions ayant pour objectifs de réduire les consommations d'énergie et de limiter les émissions de gaz à effet de serre contribuant au changement climatique ont été menées sur le territoire de l'Agglomération Montargoise.

L'Agglomération Montargoise lauréate du dispositif « Territoire Engagé pour la Nature »



Les élus de l'Agglomération Montargoise ont à cœur de mobiliser l'ensemble du territoire en faveur de la biodiversité.

Les urgences climatiques et d'effondrement de la biodiversité devenant une préoccupation majeure, les élus souhaitent lancer une dynamique territoriale sur cette thématique, en fédérant les acteurs locaux autour d'actions concrètes.

Depuis 2019, l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire a mis en place le dispositif national « Territoire Engagé pour la Nature » qui découle du Plan de biodiversité de 2018. Chaque année, un appel à projet est lancé, permettant aux collectivités retenues d'être accompagnées dans la réalisation d'un programme d'actions réaliste et concret, de renforcer leurs connaissances et compétences en matière de biodiversité, d'être aidées dans la recherche de financements, de partager des expériences et des outils etc.



Cérémonie de remise des diplômes « territoires engagés pour la nature » aux 11 nouveaux lauréats de la Région Centre-Val de Loire.

À l'automne 2020, l'Agglomération Montargoise a répondu à cet appel à candidature en soumettant un bilan de ses pratiques actuelles en termes de biodiversité, ainsi qu'un plan d'actions sur les trois années à venir.

L'Agglomération Montargoise travaille déjà ce sujet depuis plusieurs années, notamment par la mise en œuvre de son Agenda 21 (juin 2013), le suivi du programme d'actions Trame Verte et Bleue (déc. 2014), ou encore par le conseil aux porteurs de projets dans le montage des dossiers de subvention, pour les actions agricoles et biodiversité du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST).

Pour renforcer sa politique en la matière, l'Agglomération Montargoise réfléchit, entre autres, à la mise en place d'un « Club Biodiversité » en lien avec les associations et structures locales ainsi qu'au projet d'organisation d'Assises Intercommunales de la Biodiversité sur son territoire.

Après réunion du jury régional et analyse de son dossier de candidature, l'Agglomération Montargoise a été sélectionnée le 15 mars 2021 et est donc officiellement un « Territoire Engagé pour la Nature ».

Cette reconnaissance ne peut que l'encourager à poursuivre la dynamique déjà lancée en faveur de la biodiversité avec maintenant, le bénéfice d'un appui renforcé de l'ARB Centre-Val de Loire lors de la réalisation d'actions concrètes.

Des engagements à concrétiser en 3 ans

À partir de l'état des lieux actuel de la biodiversité intercommunale, l'Agglomération Montargoise dispose de 3 années pour identifier les enjeux du territoire et mettre en œuvre des actions ciblées liées à l'aménagement et la gestion du territoire.

L'idée est également de sensibiliser et mobiliser les habitants à la protection des ressources, notamment avec l'organisation d'Assises Intercommunales de la Biodiversité dont l'ensemble des parties prenantes aura la charge : collectivités, associations, citoyens, entreprises, agriculteurs, etc.

Pour ce faire, la réalisation d'un inventaire de la biodiversité locale (Inventaire de la Biodiversité Communale (IBC) ou Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)) est indispensable et chaque commune de l'agglomération devra en disposer.

La Ville de Montargis, en tant que commune pilote témoin a réalisé son IBC et il s'avère que la zone dite du Pont Saint-Roch doit faire l'objet des préconisations suivantes :

- Créer des zones de non-intervention
- Maintenir des berges arborées, supprimer les herbes invasives
- Assurer le fonctionnement de la mare

Montargis a aussi candidaté à l'appel à projets régional « Territoire Engagé pour la Nature » pour la session de décembre 2021.

Des IBC ont également été initiés à Amilly, Chalette-sur-Loing et Pannes.

La commune de Cepoy va participer à l'Appel à Projet national de l'Office Français de la Biodiversité au 1er trimestre 2022 pour la réalisation d'un Atlas de Biodiversité Communale.

Le dossier de candidature s'appuiera sur la reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature » de l'Agglomération Montargoise et les critères de la démarche « Espace Naturel Sensible » du Département du Loiret en vue d'une demande de classement pour le site des Etangs (cf p.7).

Protection des espaces naturels

Les étangs de l'AME à Cepoy : un site naturel remarquable

Reconnu pour ses qualités paysagères et touristiques, le site de la vallée du Loing à Cepoy est aujourd'hui au cœur des enjeux de développement durable de l'Agglomération Montargoise, qui maîtrise la majorité du foncier (environ 100 ha, dont 60 ha de surface en eau).

Les élus communautaires souhaitent développer l'attractivité de ce lieu en valorisant ses nombreux atouts. Pour ce faire, l'Agglomération Montargoise a, entre autres, répondu en octobre 2020, à un appel à candidature lancé par le Département du Loiret : la reconnaissance « Espace naturel sensible ».

Ce label s'inscrit dans le cadre du plan Biodiversité et climat 2020/2023 et participe à la fois à l'attrait touristique des zones naturelles qui valent le détour mais également à leur protection. Par ce dispositif, si le dossier de l'Agglomération Montargoise est retenu, le Département du Loiret apportera son soutien technique et financier afin de préserver le site des étangs de Cepoy.

L'obtention de cette distinction n'apporterait aucune contrainte réglementaire et n'aurait donc aucun impact sur la propriété ni sur les usages actuellement pratiqués (voile, paddle, planche à voile, pêche, pétanque, parcours de santé, parcours ornithologique, sentiers de randonnée, VTT et ponctuellement plongée, triathlon, nage en eau vive).



Quels projets pour ce site ?

Amélioration des connexions entre la base de loisirs de Cepoy et la Forêt de Montargis.

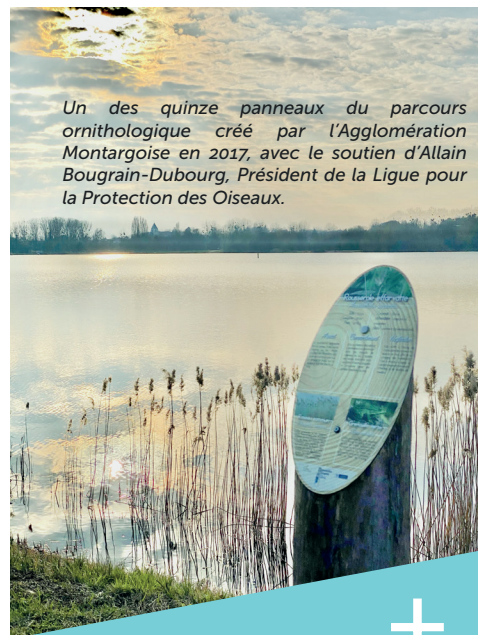
Les objectifs sont :

- > Préserver et restaurer la fonctionnalité des corridors
- > Assurer la connexion entre la vallée du Loing et la forêt de Montargis



Projet d'ouverture sur les étangs de Vaussel et l'île Saint Benoit (1^{er} semestre 2022 pour cette dernière) : continuer l'aménagement du site par la création de nouveaux cheminements pour rendre accessible l'accès à ces étangs.

Une signalétique va être mise en place à hauteur de la Maison de la Suède afin d'indiquer depuis les étangs, la direction de la véloroute.

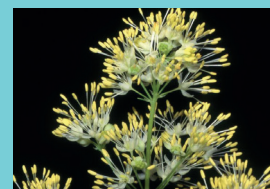


Un des quinze panneaux du parcours ornithologique créé par l'Agglomération Montargoise en 2017, avec le soutien d'Allain Bougrain-Dubourg, Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux.



Les points forts du site :

Sa flore est grandement présente et variée : le Pigamon jaune, espèce protégée en région Centre-Val de Loire y a été repérée.



Ses espaces en eau, zones herbeuses, marges boisées sont juxtaposés, permettant aux oiseaux migrateurs et hivernants d'y faire étape.

De nombreuses espèces y vivent, faisant de ce lieu un véritable observatoire.

Sa localisation est stratégique, se situant entre l'Agglomération Montargoise (fréquentation de proximité) et la région francilienne (courts séjours familiaux), le long de grands axes de passage touristique (A19, N7, canal du Loing, vélo route voie verte).

De multiples activités y sont proposées comme vous avez pu le lire plus haut dans l'article.



Agglomération Montargoise

1 rue du Faubourg de la Chaussée - CS 10 317
45125 MONTARGIS Cedex

02 38 95 02 02

contact@agglo-montargoise.fr

www.agglo-montargoise.fr

Rejoignez-nous sur



Directeur de la publication : Jean-Paul Billault
Rédaction : Jennifer Charles
Maquette et mise en page : Jennifer Charles
et Amandine Minette
ISSN : 1632 - 8523